Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260915-DELACQTERPENHO-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

Le 15 septembre 2026
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **10 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick OILLAUX, Adjoint au Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. COILIER A. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : MAHE C. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

Objet : Acquisition de terrain de voirie au lieu-dit Les Villes Morin (Penhouët)

L'indivision Stévant a fait borner sa propriété en vue de la diviser et d'en vendre trois lots.

Elle souhaite remettre à la commune le lot D issu de la division de la parcelle cadastrée section ZE numéro 79 d'une surface de 5 ca. Il s'agit d'un angle de voirie à régulariser.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide, l'acquisition à titre gracieux du lot D issu de la parcelle cadastrée section ZE numéro 79,
- Dit que les frais notariés seront à la charge de la commune,
- Charge Madame le Maire de signer en son nom l'ensemble des formalités liées à cette mutation, notamment l'acte notarié

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 16 septembre 2026.

Fait à Caden, le 15 septembre 2026
Le Maire-Adjoint

